

## Assemblée Générale Ordinaire

Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale du GEPALM qui aura lieu

**vendredi 12 mai 2023 à 19h**

**A la MAS 10/18 Rue des Terres au Curé, 75013 Paris**

Ordre du jour :

- 1 - Rapport d'activité et rapport financier au 31 août 2022
- 2 - Prévisionnel Gepalm 2022/2023
- 3 - Changement de siège social
- 4 - Les activités du Gepalm en 2023/2024 (toutes les formations commencées seront assurées jusqu'au bout)
- 5 - Présentation des candidats et élection du Conseil d'Administration qui se réunira pour entériner le nouveau Bureau.

Yolaine HERBERT  
Présidente

---

### BON POUR POUVOIR

Je, soussigné(e) .....

Donne pouvoir (1) ..... à

Pour tout vote concernant le GEPALM

Fait à .....le ..... Signature :

**Précédé de « bon pour pouvoir »**

Rappel Article 16 des statuts. Les membres peuvent se faire représenter par un autre adhérent à jour de sa cotisation et présent à l'Assemblée, chaque membre ne peut être porteur de plus de 5 pouvoirs. Les pouvoirs doivent parvenir au siège de l'association avant l'Assemblée afin de permettre le contrôle de leur validité. En envoyant un pouvoir en blanc, tout membre de l'association émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par les dirigeants et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets.

**Les salariés du GEPALM ne sont pas membres de l'Association.**